

Vingt-huitième session du Comité de l'agriculture – Procédure de correspondance écrite

Point 3.5: Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030)

Réponse du Secrétariat aux questions écrites du Comité

Le Secrétariat se félicite des observations communiquées par les Membres au sujet des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) et remercie tous les Membres de leur appui à la Décennie.

Le Secrétariat prend acte de la réponse de l'Australie à l'appel à propositions d'initiatives phares pour la Décennie. Il a reçu 153 déclarations d'intérêt du monde entier. Les gouvernements ont approuvé 73 propositions valables de 61 pays, dont 19 concernant des initiatives phares transfrontières. Un processus de sélection a été entrepris et aboutira à la sélection de 10 initiatives phares. Ces 10 premières initiatives seront annoncées lors d'un gala de lancement qui aura lieu à la fin de l'année 2022.

Le Secrétariat remercie l'Union européenne et ses 27 États membres de leur détermination continue à participer aux efforts mondiaux visant à prévenir la dégradation des écosystèmes du monde entier, à y mettre un terme et à inverser la tendance. Il reconnaît le rôle important que jouent les services écosystémiques dans l'adaptation au climat et la nécessité de réduire la dégradation des sols et d'améliorer la santé de ceux-ci, de promouvoir une gestion durable et intégrée des ressources en eau, et de relever les défis liés aux écosystèmes marins et côtiers.

Le Secrétariat se félicite des observations formulées par la République populaire de Chine et prend note des efforts déployés par ce pays pour promouvoir la restauration des écosystèmes. Il suit avec attention les débats en cours au sujet du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui doit être adopté à la quinzième réunion de la Conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique (CDB). La cible 2 du Cadre mondial concerne la restauration, et la FAO souligne la nécessité d'établir un lien entre cette cible et la Décennie des Nations Unies.

Le Secrétariat prend acte du fait que le Chili a approuvé l'appel à mobiliser les ressources et les capacités techniques nécessaires pour prévenir la dégradation des écosystèmes, y mettre un terme et inverser la tendance, aux fins d'une amélioration de la production, de la nutrition, de l'environnement et des conditions de vie pour tous, et prend note des plans et des stratégies en cours dans le pays.

Le Secrétariat prend note également des activités financées par les États-Unis d'Amérique dans le domaine de la restauration des écosystèmes, par l'intermédiaire du service de la conservation des écosystèmes et du service forestier du Département de l'agriculture.